

ASSEMBLEE GENERALE du 16 décembre 2019

Pour Information

Mutualisation de la fonction Achats-Marchés publics à la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes

Vu les articles L711-8 et R711-33 du Code de commerce,

Vu la délibération de l'assemblée générale de la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes en date du 27 novembre 2019,

Présentation du contexte :

Par délibération de son Assemblée générale en date du 27 novembre 2019, la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes, conformément à ses compétences légales en matière de mutualisation de services supports, assurera à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le compte de l'ensemble des CCI territoriales qui lui sont rattachées, la fonction d'Achats-Marchés publics.

Jusqu'alors la CCI de Région, par sa cellule Achats/Marchés Publics réalisait une prestation de conseil et d'assistance, et était parfois amenée, pour certaines CCIT, à réaliser en leur nom les procédures prévues par le Code de la commande publique.

De plus, plusieurs besoins communs aux différentes CCI territoriales de la région ont été satisfaits par des marchés régionaux mutualisés, notamment dans l'objectif d'aboutir à une optimisation des coûts. C'est notamment le cas en matière d'assurances, de fluides, de téléphonie et de photocopieurs.

La baisse drastique des ressources des établissements du réseau consulaire a déjà conduit à une réduction significative de leurs effectifs salariés, notamment sur la fonction de gestion de la commande publique.

Face à ce constat et face à la perte d'expertises internes en matière de marchés publics, la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes, suite au séminaire de son bureau du 4 juillet 2019, a décidé :

- de réaliser de nouveaux marchés régionaux, notamment sur les moyens généraux, dans le cadre d'une politique régionale partagée des achats,
- de faire prendre en charge par sa cellule Achats/Marchés les procédures adaptées et les procédures formalisées de fournitures, services et travaux, pour le compte des CCIT de la région à compter du 1^{er} janvier 2020. Les opérations exceptionnelles de travaux pourront rester instruites en local à la demande expresse des CCI concernées.

En conséquence, cette nouvelle organisation régionale de missions supports impactera la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sur un poste permanent d'Acheteur Référent actuellement au sein du Pôle Finances, Achats / Marchés du Secrétariat Général. Au titre de la mobilité, le collaborateur concerné intégrera normalement la CCI de Région dans sa Cellule Achats/Marchés.